

Association "Les Mains Au Panier"

AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture Paysanne)

Siège : Maison des Associations

33B Rue Gabriel Peri

69210 L'ARBRESLE

E-mail : amap@lesmainsaupanier.com

Le producteur

Paul COURT

40 impasse des sapins

"Legay"

69490 Dareize

aubeetpain@hotmail.fr

06 79 48 82 82

Contrat d'engagement N° PA-1016-02

5 octobre 2016 – 29 mars 2017

(Pain)

L'adhérent

Nom, Prénom :adhérent « Les Mains au Panier »

Engagement

L'adhérent s'engage à prendre, et ce durant toute la durée du contrat définie dans le chapitre « Durée », le ou les paniers choisis dans le chapitre « Options retenues » parmi les options disponibles décrites dans le chapitre « Paniers » en respectant les principes décrits dans la charte des AMAP et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.

Le producteur s'engage à distribuer selon les modalités de distribution décrites dans le chapitre « Distribution », le ou les paniers choisis par l'adhérent, à l'adhérent ou à toute autre personne mandatée par ce dernier, et à proposer une solution de secours en cas d'aléas.

En tant que consomm'acteur en AMAP ou producteur en AMAP, je m'engage :

- à respecter les principes fondateurs de la charte des AMAP
- à m'inscrire dans le cadre de la garantie participative mise en place, par Alliance PEC RA
- à adhérer au réseau régional des AMAP et, le cas échéant, au réseau local d'AMAP , dans une optique de cohérence et de coopération avec les autres acteurs du réseau

Durée

Ledit contrat prend effet à la date de signature du contrat et au mieux à partir du **mercredi 5 Octobre**

2016, premier jour de livraison et se termine le **mercredi 29 mars 2017**, dernier jour de livraison.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à condition qu'un remplaçant soit désigné pour prendre la suite de ce même contrat, sauf cas très particulier pouvant être discuté lors d'une réunion de bureau.

Distribution

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution défini par l'association les mercredis de 19h00 à 20h00, la fréquence étant définie par la ou les options retenues dans le chapitre « Options Retenues » du présent contrat. **Les paniers qui ne seront pas récupérés seront distribués aux personnes de permanence.**

Mode de Production

Retrouvez les informations concernant le producteur sur le site internet : www.lesmainsaupanier.com

Panier

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat du **pain** au prix fixe de **4,20€ l'unité** (le poids variant suivant la qualité de la farine utilisée) sous deux formes :

- des pains dit de "base" produits chaque semaine : 1/2 complet, 5 céréales, Complet, Épeautre, Kamut.
- des pains "surprise" dont seulement 2 variétés seront produites chaque mois parmi les 12 proposées (voir liste ci-après)

Il n'y aura pas de pain produit la semaine 01 (le 04 janvier 2017)

Options retenues

Variété de base	1/2 Complet	5 Céréales	Complet	Épeautre	Kamut
Nombre :

Soit pains x (25) semaines =

Vous pouvez compléter votre panier avec des pains "surprises" dont le choix varie chaque mois. Cochez les types de pains que vous préférez :

	Octobre (4 semaines)	Novembre (5 s.)	Décembre (4 s.)	Janvier (3 s.)	Février (4s.)	Mars (5 s.)
	Petit Epeautre	Noix	Tournesol Millet	Châtaigne	Noisette ou Amande, Raisin	Tournesol
	Sésame	Seigle	Chocolat / Orange	Sésame	Pavot	Lin
Nombre

Total de pains "surprises" :

Soit prix total : (nombre de pain surprise)..... + (nombre de pain de base) = x 4,20€ = €

Note : Tous les prix sont entendus TTC, TVA à 5,5% comprise

Versement

L'adhérent choisit de payer la somme totale de € en : (cocher le mode de versement choisi)

1 versement de €

2 versements de € / €

3 versements de € / € / €

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Paul Court**. La date de l'encaissement est à indiquer au **dos du chèque**.

Signatures

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par les producteurs d'un exemplaire daté et signé.

Fait à l'Arbresle en **2 exemplaires originaux** dont un pour chaque partie.

L'adhérent

Membre du bureau pour le producteur

Le

Le